



D.2018.05.30.7.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 30 Mai 2018

7 - GESTION DU PATRIMOINE**7.5 - Marché n° MA180032 - Evolution du banc-test relais LEACH BT1112 - autorisation de signer le marché avec la société LEACH INTERNATIONAL EUROPE**

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M. Lattes à/c du point 6)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Tisséo Collectivités a confié par mandat n°2017-1047 - opération 3 à Tisséo Voyageurs, conformément au Contrat de Service Public délibéré le 21 décembre 2016, la réalisation de l'opération d'évolution du banc-test relai LEACH BT 1112.

La société Leach International Europe a conçu et intégré tout le système de relayage sur les rames de type VAL 208.

Leach International Europe détient les spécifications techniques des Racks relais A et B sur les rames de type VAL208 et a conçu un banc test BT1112 pour tester les racks relais et les relais.

En 2010, Tisséo a fait l'acquisition de ce banc test pour vérifier tous les relais de tous les types de rames VAL lors des révisions de maintenance.

Ce banc-test doit faire l'objet des évolutions suivantes :

- Mise à niveau de l'environnement software et hardware suite à l'obsolescence du système d'exploitation Windows
- Suite au passage à 52 mètres :
 - o Modifications des moyens d'essais des racks A et B
 - o Ajout d'un ensemble de test relais suite aux modifications de Siemens concernant les VAL 208.

L'article 30 I.3.c du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics permet la conclusion d'un marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour des prestations qui ne peuvent être confiées qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques et tenant à la protection de droits d'exclusivité.

En l'espèce, en tant que fabricant et concepteur du banc test relais BT1112, la société LEACH INTERNATIONAL EUROPE détient les droits de propriété intellectuelle de ce banc test, et dispose à ce titre de l'exclusivité sur la mise à niveau du banc test.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification.

Les prestations sont rémunérées avec un prix global et forfaitaire.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 22 mai 2018, attribué le marché d'évolution du banc-test relais LEACH BT1112 à la société LEACH INTERNATIONAL EUROPE pour un montant forfaitaire de 48 850,00 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Tisséo Voyageurs à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

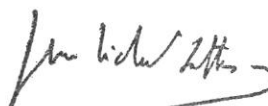
ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Voyageurs à signer le marché n° MA180032 avec la société LEACH INTERNATIONAL EUROPE pour l'évolution du banc-test relais LEACH BT1112 pour un montant forfaitaire de 48 850,00 € H.T. ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES